

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue à la salle communautaire, le 26 août 2022, à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur Patrice Thauvette, siège #1
La conseillère, Madame Aglaé Jobin-Miller, siège #2
La conseillère, Madame Josée St-Louis, siège #3
La conseillère, Madame Sylvie Roussel, siège #4
Le conseiller, Monsieur Clément Trottier, siège #5

Est absent : le conseiller, Monsieur Yves Plouffe, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de M. le maire, David Cyr.

Est également présente la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 26 AOÛT 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Entériner l'embauche de l'agent aux règlements municipaux
4. Dotation du poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)
5. Nomination d'un nouveau représentant au conseil d'administration de la Corporation du Parc du Poisson Blanc (CPPB)
6. Demande de versement de la première portion de la contribution annuelle à la CPPB
7. Nomination des représentants pour la révision de l'Entente relative à la gestion du Parc régional du Poisson Blanc
8. Demande de formation sur les Rôles et responsabilités du conseil municipal offerte par le MAMH
9. Période de questions
10. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum a été constaté par le maire David Cyr. Celui-ci déclare la séance ouverte à 13h04.

Tous les membre du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation dans un délai de deux jours précédant la séance ;

Cet avis de convocation a également été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

172-08-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

173-08-2022 3. ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'AGENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a une ambiguïté quant au processus de dotation ainsi qu'au statut et conditions du poste d'agent aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller et résolu de

- a) CLARIFIER le statut et les conditions du poste d'agent aux règlements municipaux avec les membres du comité RH, la direction générale et le représentant syndical;
- b) MANDATER la direction générale à négocier et à signer une lettre d'entente en bonne et due forme.

Adoptée

174-08-2022 4. DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE)

ATTENDU QUE Mme Christine Gonthier-Gignac a remis sa démission à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité et que sa dernière journée de travail est le 2 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu de

- a) PROCÉDER dans les meilleurs délais à l'affichage du poste de directeur.rice général.e et secrétaire-trésorier.ère de la Municipalité ;
- b) MANDATER le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM, dont la Municipalité est membre, pour le processus d'embauche de la direction générale estimé à 40 heures conformément à l'offre de service fournie ;
- c) MANDATER David Cyr et Aglaé Jobin-Miller comme membres du comité de sélection de la prochaine direction générale de la Municipalité et de les autoriser à signer toute documentation pertinente.

Adoptée

175-08-2022 5. NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PARC POISSON BLANC

Il est proposé par David Cyr, et résolu à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Adoptée

176-08-2022 6. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PREMIÈRE PORTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CPPB

ATTENDU QUE la Corporation du parc du Poisson Blanc a fait une demande d'un premier versement de 30 000\$ et qu'elle a entrepris et complété la bonification de l'offre gratuite d'infrastructures récréotouristiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité, que soit versé un montant de 30 000 \$ à la Corporation du Parc du Poisson Blanc pour soutenir l'entretien et le développement d'infrastructures récréotouristiques publiques sur le territoire du parc régional du Poisson-Blanc.

De plus, qu'une prochaine contribution pour l'année 2022 soit évaluée à la suite de la révision de l'entente de relative à la gestion du parc régional du Poisson Blanc.

Adoptée

177-08-2022

7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LA RÉVISION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU POISSON BLANC

Il est proposé par David Cyr, et résolu à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Adoptée

178-08-2022

8. DEMANDE DE FORMATION SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS OFFERTE PAR LE MAMH

ATTENDU QUE tous les élus municipaux ont participé à la formation obligatoire de la FQM sur les comportements éthiques ainsi que sur les rôles et responsabilités des élus le 25 et 26 mars 2022;

ATTENDU QUE lors de cette formation, les élus municipaux ont été dument informés de leurs rôles par rapport aux fonctionnaires et employés municipaux;

ATTENDU QUE l'ingérence politique se manifeste lorsqu'un maire ou conseiller intervient dans les affaires relevant des fonctionnaires;

ATTENDU QUE le 23 mai 2022 les fonctionnaires du bureau municipal ont déposé une lettre demandant aux conseillers et au maire de prendre connaissance d'une situation d'ingérence politique ayant eu lieu lors du réaménagement du bureau municipal;

ATTENDU QUE lors des réunions de travail du 6 avril 2022, 3 juin 2022, 30 juin 2022, du 8 juillet 2022 et du 12 juillet 2022 des élus ont soulevé des situations où certains élus avaient communiqué directement avec des fonctionnaires pour leur donner des directives dans le traitement de leurs dossiers;

ATTENDU QU'il fait parties des devoirs et responsabilités des élus municipaux de signaler tout manquement du conseil au code municipal et que sans quoi, ceux-ci cautionnent les dit manquements;

ATTENDU QUE la direction régionale des Laurentides du MAMH offre gratuitement des formations pour les élus, notamment sur leurs rôles et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis de cesser immédiatement les pratiques d'ingérence politique et de demander à la direction régionale des Laurentides du MAMH d'offrir une formation sur les rôles et responsabilités des élus.

M. le maire, David Cyr, demande une modification de la proposition pour retirer les six premiers attendus.

Le vote est demandé.

Votes pour la modification : David Cyr

Votes contre la modification : Patrice Thauvette, Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis, Sylvie Roussel et Clément Trottier.

La proposition de modification est rejetée.

Aucune autre modification n'est proposée. La proposition initiale est adoptée.

Adoptée

M. le maire demande que soit indiqué au procès-verbal qu'il est contre cette résolution.

9. QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de question a eu lieu.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 14 h 06.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussignée, Christine Gonthier-Gignac, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Christine Gonthier-Gignac, Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par.
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire